

Monsieur le Vice-Président COFVU ouvre la séance à 14h10.

Le quorum étant atteint, la commission peut siéger valablement.

1 - Approbation du compte-rendu de la COFVU du 15 Septembre 2016

Les élus étudiants font remarquer qu'ils n'ont pas été destinataires du compte-rendu. Il s'agit d'un oubli regrettable.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix.

2 – Modification du règlement du contrôle des connaissances et des aptitudes de l'UVHC

Suite à l'adoption du règlement du contrôle des connaissances et des aptitudes en COFVU le 15 Septembre 2016, Monsieur POIRRIEZ précise qu'une interprétation plus récente du ministère nous contraint à modifier la formulation du paragraphe concernant la procédure disciplinaire pour en supprimer une phrase.

Le règlement du contrôle des connaissances et des aptitudes ainsi modifié est adopté à l'unanimité des voix.

3 – Approbation du règlement du contrôle des connaissances et des aptitudes de l'IPAG

Monsieur CHERRIER indique que le règlement des formations diplômantes a été revu en conseil de l'IPAG afin de le mettre en conformité avec le règlement général de l'Université.

Le règlement de la Licence d'Administration Générale par apprentissage a modifié le coefficient pondérant la note relative au stage en apprentissage.

Le règlement du contrôle des connaissances et des aptitudes de l'IPAG modifié est adopté à l'unanimité des voix.

4 – Approbation du phasage des créneaux d'enseignement

Afin de mutualiser les salles entre composantes ou filières, Monsieur BARBIER explique qu'il est nécessaire d'harmoniser les créneaux d'enseignement, ce qui facilitera le fonctionnement des modules transversaux avec une pause méridienne d'1 H 30. Il s'agit de réaffirmer une orientation adoptée il y a quelques années.

Monsieur BABBIER précise que l'objectif est d'adopter ce phasage d'1 H 30 sur tous les sites pour les amphis et les

grandes salles, afin de ne pas en bloquer l'utilisation suite à un décalage de 30 minutes. Une souplesse pourra être conservée pour l'utilisation des petites salles, selon les cas particuliers.

Monsieur SENECHAL souhaite que le taux d'occupation des salles soit porté à la connaissance des conseillers.

Monsieur BARBIER répond que ce sera le cas et que ce taux est loin d'être optimal, en partie par défaut de synchronisation des créneaux.

Monsieur BARBIER estime que la pause méridienne d'1 H 30 ne provoquera pas de pic de fréquentation des restaurants universitaires car un lissage s'opérera pour l'ensemble de l'Université.

Monsieur DELEVAQUE fait remarquer que sur le site de Cambrai, l'adoption de ce phasage nécessitera une coordination avec l'Université de Lille 2.

Monsieur BRUHIER ajoute que le phasage sera favorable aux étudiants qui pratiquent les modules transversaux.

Le phasage des créneaux d'enseignement est adopté à l'unanimité des voix.

5 – Approbation du budget 2017 : répartition des moyens aux composantes de formation

Suite au vote du Conseil d'Administration le 12 Juillet 2016, Monsieur HESPEL présente la proposition de répartition de l'enveloppe de 3 095 000 € entre les composantes de formation, la dotation de l'Etat s'élevant à 82,4 millions d'euros.

Monsieur HESPEL précise que la participation forfaitaire de l'IUT au fonctionnement global de l'établissement a une dimension historique qui remonte à la période avant 2010 où les IUT recevaient des ressources de l'Etat fléchées.

Monsieur SENECHAL souhaite que le tableau d'explications de la répartition des moyens soit communiqué aux conseillers avant la réunion de la COFVU.

Il est précisé que la diminution de 300 000 € de la contribution de l'établissement par rapport à 2016 correspond à une réduction des prélèvements sur les réserves de l'établissement. Cet effort est réparti entre toutes les composantes, à l'exception de la FSMS qui doit prévoir des investissements supplémentaires et qui, par ailleurs, est autorisée depuis moins de dix ans à collecter la taxe d'apprentissage.

Monsieur SENECHAL souhaite obtenir des informations sur les moyens alloués aux services orientés vers la formation.

Monsieur BARBIER ajoute que la répartition proposée est hors projets CIFRE : l'esprit de ces projets est de faire le lien entre une composante de formation et/ou de recherche et un service afin de dynamiser l'établissement. Ils ont été communiqués aux directeurs de composantes et de services.

Monsieur SENECHAL souhaite qu'une méthode d'information différente soit adoptée.

Monsieur HESPEL précise que les projets CIFRE concernent principalement des dépenses d'investissement, mais qu'ils peuvent à la marge générer des dépenses de fonctionnement ou de personnel.

A la question de Monsieur BRUHIER sur le montant important des dépenses de personnel de l'IUT (2 394 319 €),

Monsieur DELEVAQUE précise que les modes d'enseignement et les programmes des IUT demandent davantage d'heures d'enseignement, en application des programmes pédagogiques nationaux. Il ajoute que la moitié du budget de l'IUT provient de ses ressources propres.

Monsieur DELOT indique qu'une composante comme l'IAE contribue fortement à l'établissement et émerge peu en termes de dotation, ce qui mérite d'être salué.

Monsieur BRUHIER souhaite connaître la suite donnée aux dépenses d'investissement prévues en 2016 pour la rénovation de deux amphithéâtres du bâtiment Watteau de l'IUT.

Monsieur CARTIGNIES précise que lors de la négociation budgétaire, il a été prévu que l'UVHC prenne en charge 100% des dépenses de rénovation des 2 amphithéâtres. Le 1^{er} amphithéâtre sera traité d'ici peu pour un montant de 200 000 €, le 2^{ème} le sera ensuite selon les possibilités budgétaires de la DMLP.

La proposition de répartition des moyens aux composantes de formation est adoptée à l'unanimité des voix.

6 – Rappel du statut du jeudi après-midi

Monsieur BARBIER rappelle le principe selon lequel le jeudi après-midi doit être libéré dans la mesure du possible, afin de permettre le bon fonctionnement des modules transversaux, des activités associatives, sportives et culturelles, ainsi que des différentes instances intervenant en matière de vie étudiante. Il est particulièrement important de respecter ce principe pour les étudiants de cycle Licence, qui sont majoritaires.

Un rappel sera adressé aux directeurs de composantes.

7 – Approbation de la mise en place des conseils de perfectionnement

Monsieur BARBIER expose que des dispositifs d'évaluation doivent être mis en place pour chaque formation ou groupe de formation, notamment à travers la constitution en 2017 de conseils de perfectionnement, afin de mettre en œuvre cette action prévue au contrat.

Composés de représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des BIATSS, des étudiants et du monde socio-professionnel, ils permettront de faire évoluer les contenus des formations et les méthodes d'enseignement pour en améliorer la qualité.

Les composantes de formation doivent donc proposer la composition de leurs conseils de perfectionnement avant la fin décembre 2016.

En juin 2017, elles présenteront une synthèse des délibérations de ces conseils en COFVU.

Dans l'objectif de parvenir à l'adéquation de la formation avec le métier visé, chaque composante est libre de définir ses critères d'évaluation.

Le principe de la mise en place systématique des conseils de perfectionnement est adopté à l'unanimité des voix.

8 – Application de la réglementation relative aux autorisations d'absence pour fêtes religieuses

Monsieur POIRRIEZ expose le principe selon lequel des autorisations d'absence doivent pouvoir être accordées aux étudiants pour les grandes fêtes religieuses ne coïncidant pas avec un jour de congé.

L'université ne doit organiser aucun examen ni épreuve importante le jour de ces fêtes religieuses. Si c'était le cas, l'étudiant pratiquant serait en droit de demander une 2^{ème} et une 3^{ème} session.

Une liste des principales dates est présentée.

Les conseillers s'interrogent sur les difficultés de mise en œuvre.

Monsieur BARBIER estime que l'étudiant peut faire la démarche en début d'année afin d'excuser les absences à venir liées à sa pratique confessionnelle. L'autre possibilité est de demander ponctuellement une autorisation d'absence avant la date d'une fête religieuse.

Monsieur SENECHAL suggère de faire apparaître ces dates dans le calendrier universitaire afin d'éviter que des examens n'y soient positionnés.

Pour les étudiants en formation continue et en formation par apprentissage qui déclareront préalablement leur absence pour cause de fête religieuse, l'université informera les entreprises des absences justifiées sans en préciser le motif.

L'application de ces dispositions sera souple jusqu'au 1er Janvier 2017.

Les dispositions concernant les autorisations d'absence pour fêtes religieuses sont adoptées à l'unanimité des voix.

9 – Avis sur deux demandes de subvention dans le cadre du FSDIE

- L'association FEV a présenté une demande de subvention d'un montant de 20 000 € devant la commission FSDIE réunie le 10 Octobre 2016, afin d'organiser la 3^{ème} édition du gala universitaire le 31 Mars 2017 à la salle des sports des Tertiales.

Monsieur BRUHIER explique que le thème de l'année du Canada sera décliné lors de la soirée.

Le budget de l'évènement est de 49 000 €. Une participation de 10 € par étudiant sera demandée.

La commission FSDIE a rendu un avis favorable pour une subvention de 15 000 €.

Les principes de fonctionnement de la commission FSDIE sont rappelés ainsi que les critères d'attribution de subvention votés en COFVU le 11 juin 2015.

Monsieur DELEVAQUE souhaite qu'à l'avenir le budget du projet soit présenté à l'appui de toute demande de subvention en COFVU.

Monsieur BRUHIER précise que les deux précédentes éditions du gala ont été déficitaires de 3 000 €, outre les 2000 € de fonds propres investis.

Madame CALLENS-DEBAVELAERE ajoute qu'un effort particulier sera fait sur la communication afin de mieux sensibiliser les personnels et les usagers et d'accroître le nombre de participants.

La subvention de 15 000€ est adoptée à l'unanimité des voix.

- L'association MISE a présenté une demande de subvention d'un montant de 3 000 € devant la commission FSDIE réunie le 10 Octobre 2016, afin d'organiser la 3^{ème} édition de la course d'obstacles VAL'DINGO sur le campus du Mont-Houy le 31 Mars 2017.

Deux parcours de 2,5 km et 6 km seront proposés à toute la communauté universitaire, ainsi que des activités variées au village-départ.

Il est envisagé de synchroniser l'évènement avec un concert, en lien avec Monsieur le Vice-Président Culture, Initiatives et Citoyenneté.

Le budget de l'évènement est de 9 800 €. Une participation de 3 € pour la course seule et de 5 € pour la course plus le repas sera demandée.

La commission FSDIE a rendu un avis favorable pour une subvention de 2 500 €.

La subvention de 2 500 € est adoptée à l'unanimité des voix par la COFVU.

Monsieur SENECHAL fait remarquer que le FSDIE n'est utilisé que pour financer des initiatives étudiantes, alors qu'il pourrait permettre d'attribuer des aides sociales à des étudiants en difficultés, comme cela se pratique dans les cinq autres Universités de la COMUE.

Monsieur BRUHIER estime qu'il serait malsain que le fonds soit utilisé pour des dépenses d'aides sociales individuelles.

Madame CALLENS précise que le FSDIE soutient la démarche solidaire de la FEV dans le cadre de l'Agoraé.

Madame CALLENS ajoute que l'UVHC est très attentive à sa relation avec le CROUS. En septembre – octobre 2016, le SCEVE a joué un rôle d'intermédiaire entre des étudiants qui n'avaient pas de solution de logement et le CROUS, pour parvenir à trouver des solutions.

10 – Proposition de subvention de l'IUT pour l'association étudiante TC gala

Monsieur CARTIGNIES présente pour avis la demande de subvention de 10 000 € que l'association TC gala a déposée auprès de l'IUT afin d'organiser le gala des 50 ans de l'IUT en Mai 2017. De nombreuses actions sont prévues à cette occasion.

L'association a été créée spécialement pour l'organisation de cet évènement, elle permet d'y associer les étudiants en TC décalé pour les aspects marketing et démarchage, de même que toutes les corpos de l'IUT et les étudiants en licence professionnelle.

L'association est présidée par un étudiant mais le projet est encadré et suivi par le personnel de l'IUT.

En cas de déficit sur la réalisation de ce projet, l'IUT soutiendra financièrement l'association.

Deux devis de salle sont actuellement à l'étude : le Pasino (69 629 €) et le Grand Palais (85 022 €).

La COFVU donne un avis favorable à la demande de subvention présentée.

11 – Questions diverses

- Madame TRUFFERT informe les conseillers sur l'ouverture d'une enquête en ligne pour les usagers de la Bibliothèque universitaire.

- Madame TRUFFERT rappelle que 5 postes sont à pourvoir parmi les élus du CAC et du CA pour constituer le conseil documentaire du Service Commun de la Documentation qui se réunit une à deux fois par an. Les candidatures individuelles peuvent lui être adressées.

Etaient présents :

M. BARBIER, Vice-Président COFVU (sans voix délibérative)

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A : M. DELOT, SENECHAL

Collège B : Mmes MORGAND, NIEMCZYK, RICHARDOT, DUBRULLE, M. DELEVAQUE, HENRY

Collège BIATSS : Mme FLOQUET, M. JOLY et PODSADNY

Collège usagers : Mmes MUSY, CHATELEE, M. BRUHIER, BENOOT, HUIN, ROSSI, KONATE.

Personnalités extérieures : Mme MORMENTYN, M. CLAISSE

Membres invités :

Mmes CALLENS, TRUFFERT, TYLEC, EGEA, MM. POIRRIEZ, VAN OOST.

Pouvoirs :

Mme MAIRESSE à M. DELOT

Mme SCOYEZ à M. HENRY

M. JACQUEMIN à Mme CHATELEE

Fait à Valenciennes le 5 Janvier 2017

Le Vice-Président COFVU,

F. BARBIER

